

## Notice Typologie Handicap – Enquête de recensement des étudiants en situation de handicap 2019-2020

Typologie Précédente	Nouvelle Typologie 2020	Précisions
Cécité	Troubles visuels majeurs	Troubles nécessitant des accompagnements / aménagements dans tous les actes de la vie quotidienne et pour les études, notamment une mise en accessibilité de toutes les modalités pédagogiques (supports : format numériques accessibles, braille, machine à lire) et dans certains cas un accompagnement humain.
Autre trouble visuel	Autres troubles visuels	Troubles nécessitant des aménagements par ex : agrandis, formats numériques, adaptation couleurs, télé-agrandisseur, positionnement dans les salles...
Surdité sévère et profonde	Troubles auditifs majeurs	Troubles imposant le recours à des techniques de communication non auditives (lecture labiale, langage des signes, LPC)
Autre trouble auditif	Autres troubles auditifs	Ne nécessitant pas d'accompagnement par des modalités de communication LSF, LPC...
Troubles moteurs (dont les dyspraxies)	Troubles moteurs (dont les dyspraxies)	Les dyspraxies incluses sont celles nécessitant des accompagnements liés aux conséquences sur les capacités motrices des étudiants.
Troubles cognitifs	Troubles cognitifs	Par exemple : conséquences de cérébrolésions, troubles d'origine psychiatrique, médicamenteuse...
TSA (troubles spécifiques de l'autisme)	TSA (troubles spécifiques de l'autisme)	Il est possible, si l'étudiant l'accepte, de renseigner la case « TSA » (objectif : dans le cadre de la Stratégie Autisme, suivi des effectifs des étudiants présentant des TSA et de l'évolution de leurs parcours).
Troubles psychiques	Troubles psychiques	Etudiants dont les conséquences des troubles psychiques impactent leur suivi de parcours et leur vie étudiante et nécessitent a minima la mise en place d'aménagements d'études et d'examen.
Troubles viscéraux	Troubles viscéraux (maladies invalidantes)	Par exemple : cancers, maladies inflammatoires chroniques, lupus.....
Pathologie cancéreuse	Pathologie cancéreuse	Il est possible, si l'étudiant l'accepte, de renseigner la case « cancer » (objectif : dans le cadre du Plan cancer, suivi des effectifs des étudiants atteints d'un cancer ou en rémission mais nécessitant un accompagnement)
Troubles du langage et de la parole	Troubles du langage et de la parole	Dyslexies avec ou sans dyspraxies (mais avec des dyspraxies ne nécessitant pas d'autres aménagements que ceux liés à la dyslexie), dyscalculies, dysorthographies...
Plusieurs troubles associés	Plusieurs troubles majeurs associés / poly handicap	Combinaison de handicaps pour lesquels il n'y a pas de handicap ou aménagement dominant
Autres troubles	Autres troubles	Troubles ne pouvant pas être classés dans l'une des catégories précédentes
	« Troubles non divulgués (par l'étudiant) »	L'étudiant veut bien participer au recensement mais ne souhaite pas que la nature de ses troubles soient divulguée